

nomie du ministre des finances. Le 12 avril 1887, voici ce que déclarait, en effet, M. Shehyn :

“ Les dépenses du département des terres de la couronne vont former un total de \$151,411 pour l'exercice en cours ; pour le prochain exercice, nous demandons \$128,750, ce qui fait une diminution de \$25,661. Cette diminution tombe sur les articles suivants :

Serviee des cadastres.....	\$ 4,000
Arpentage.....	8,000
Dépenses générales.....	5,561
Explorations des mines.....	3,500
Protection des forêts contre l'incendie.....	5,000
	<hr/>
	\$25,001

“ Nous pouvons faire ces retranchements sans affecter l'efficacité de ces services, non plus que les recettes provenant des terres de la couronne. Le besoin de nouveaux arpentages, par exemple, me paraît plus que problématique. Au 30 juin 1886, nous avions en disponibilité 6,968,000 acres de terres de la couronne, arpentées et subdivisées en lots de fermes. En supposant un moyen de 100 acres par famille, cela fait assez de terres pour établir 69,680 familles, ou une population d'au moins 348,400 personnes. Si rapides qu'on puisse supposer les progrès de la colonisation, on admettra qu'il faudra au moins dix ans pour établir tout ce monde et occuper les 6,968,000 acres de terres arpentées que nous avons actuellement en disponibilité. Alors pourquoi faire tout de dépenses pour de nouveaux arpentages ? Je n'en vois PAS l'utilité. Du reste, nous affectons à ce service une somme de \$30,000, ce qui est plus que suffisant pour les besoins réels et immédiats.”

Voilà qui était catégorique. Nous avons toutes les terres arpentées qu'il nous fallait pour au moins dix ans à venir. Nous voyons, cependant, par un état officiel (No. 134) indiquant les arpentages donnés depuis février 1887 jusqu'au 18 janvier 1889 que le gouvernement avait trouvé le moyen de faire faire pour \$112,453.98 d'arpentages répartis comme suit :

Divisions de cantons.....	\$ 40,945.39
Relevé de lacs et rivières.....	43,669.00
Inspections de cantons, rivières et chemins.....	20,995.00